BEAUMONT-LOUESTAULT

De nouveaux tarifs pour l'assainissement

La séance du conseil municipal s'est tenue lundi 19 octobre.

Nouveau tarif d'assainissement. En premier lieu, le bureau d'études Indig'h2o, qui a une mission d'assistance auprès de la mairie, a présenté les résultats de son étude sur le mode de gestion du service d'assainissement collectif de la commune. Celle-ci compte trois stations d'épuration. En 2025, il y avait 594 abonnés, contre 576 en 2023, et 53.669 m³ ont été facturés. Le prix moyen actuel du service d'assainissement collectif est de 2,10 € par m³, abonnement compris, calculé sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, ce qui est inférieur aux moyennes départementales.

À l'issue de la présentation, la maire a soumis au vote de nouveaux tarifs : 2,34 € par m³ pour Beaumont-la-Ronce (abonnement annuel compris de 60 €) et 2,28 € par m³ pour Louestault (abonnement annuel compris de 53 €), sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³. Voté à l'unanimité.

Chemin rural. La maire a rappelé que, dans le cadre du projet d'installation d'un parc photovoltaïque, le chemin rural n° 2, dit « chemin de Beauvais », fait l'objet d'une procédure de désaffectation. L'enquête publique est close et n'a révélé aucune opposition à cette procédure. La société Beaumont Énergies a donc demandé à la commune d'approuver le principe de signature d'un bail emphytéotique (1) portant sur l'emprise du chemin. Voté à l'unanimité.

Location de la salle La Runcia. La société Little Production a demandé un tarif préférentiel pour la location de la salle afin d'y organiser deux spectacles : celui de l'humoriste Paulo, en février 2027, et un spectacle pour enfants, en mars 2027. La maire a proposé un tarif préférentiel de 300 €. Voté à l'unanimité.

Panneaux indicateurs. Le comité d'entreprise de STMicroelectronics a demandé à la commune de participer financièrement au resurfaçage de trois panneaux indicateurs afin d'y faire figurer la nouvelle dénomination du CSE (Comité social et économique), pour un montant de 500 €. Demande rejetée à l'unanimité.

(1) Le bail emphytéotique est un contrat de location immobilière de très longue durée (entre 18 et 99 ans) qui confère au locataire (l'emphytéote) un droit réel sur le bien.